

	<b>INFORMATION N°4</b>	
	<b>DESTINATAIRES</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres du Comité Directeur</li> <li>• Clubs du CD27</li> <li>• Site Comité</li> </ul>	
<p>Nous avons détecté un problème de réglementation sur les licences JH*, nos règlements généraux 2019/2020 stipulaient que le nombre à ne pas dépasser était de 3.</p> <p>Plusieurs de nos clubs étant concernés par le fait d'avoir fait jouer 4 ou 5 JH, cela a interpellé la Commission Sportive et celle-ci a décidé de contacter la Commission juridique de la FFBB.</p> <p>Leur réponse est très claire et précise : Lors de notre contrôle hebdomadaire des feuilles de matches, nous devons dissocier les JH étrangers des JH français.</p> <p>Le nombre de JH étrangers ne doit pas excéder 3, le nombre de JH français n'est pas limité. Ce qui signifie par exemple que 3 JH étrangers et 7 JH français peuvent figurer sur la feuille de match.</p> <p>Nous avons apporté cette modification sur nos règlements généraux 2020/2021.</p> <p>*Licence JH est une licence pour joueurs(euses) ayant moins de 4 ans d'ancienneté de licence ou étranger(ressortissant UE ou accord avec UE).</p>		
<b>1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020</b>	<b>SIGNATAIRE</b>	
	F. ISIDORI – Président de la Commission Départementale Sportive	